

## Ça se passe PRÈS de chez NOUS



*M. X., ouvrier de 50 ans, a un mal fou à trouver du travail dans son secteur de formation. Soit les entreprises délocalisent, soit elles sous-traitent à des entreprises basées dans des pays où la main d'œuvre est moins chère et les travailleurs moins bien protégés.*

### L'EUROPE s'en occupe ?

L'Union européenne s'efforce d'harmoniser les marchés économiques dans tous les pays d'Europe. Pour cela, elle doit agir sur les lois sociales (celles qui régissent le droit du travail) de l'ensemble des pays.

Cette uniformisation peut se faire de deux manières :

- selon une option libérale : en tablant sur le plus petit dénominateur commun, au nom de la libre concurrence. La réglementation du pays le plus laxiste deviendrait le socle minimal à respecter. C'est dans ce cadre qu'a été proposée la fameuse clause dite « du pays d'origine » selon laquelle par exemple, une entreprise basée en Irlande, mais fournissant une activité économique en Belgique, ne devrait suivre que les lois sociales d'Irlande, plus laxistes.





- selon une option progressiste : en rédigeant une série de règles minimales communes au nom de la protection des travailleurs. Dans ce cas, une concurrence entre réglementations sociales ne pourrait avoir lieu, ce qui éviterait beaucoup de délocalisations et de sous-traitances. Les règles sociales seraient des indicateurs minimaux pour l'ensemble de l'Union européenne, mais les pays pourraient aller au-delà de ces socles pour légiférer sur les activités des entreprises actives sur leur sol, même si elles sont basées dans un autre pays européen.

## **OCCUPONS-NOUS de l'Europe !**

**Le 7 juin, désignons nos représentants pour défendre nos options :**

- Dans l'option libérale impulsée actuellement, les réglementations sociales en application en Belgique risquent de devenir celles du pays où la protection des travailleurs est la plus basse.
- Dans une option plus progressiste, les lois sociales seraient négociées, de façon permanente, entre les divers partenaires sociaux au niveau européen. Un processus bien plus lent, mais garantissant sûrement plus de protections et moins de délocalisations pour les travailleurs et une amélioration des conditions de travail dans nombre de pays de l'Union.

